



## **Allocution de madame Chantal Marchand, présidente-directrice générale**

Bonjour à tous,

D'entrée de jeu, je tiens à vous remercier, en mon nom et au nom des membres du conseil d'administration de l'AGESSS, de vous être déplacés pour cette conférence de presse qui vient marquer un moment important, voire unique.

D'emblée, permettez-moi de saluer l'ensemble des membres de notre Association qui sont les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux. Nous sommes ici parce que nous portons quotidiennement leur voix.

Aujourd'hui, nous vivons un moment exceptionnel et hautement victorieux dont nous avons raison d'être très fiers!

Sachez que depuis la création de notre Association en 1970, nous avons toujours eu le souci de poser les actions justes et pertinentes pour assurer la défense des intérêts et des droits de nos membres.

C'est dans cette continuité d'action que nous nous sommes inscrits lorsque nous avons signifié au ministre Barrette et à la procureure générale du Québec, le 20 avril 2015, une requête en jugement déclaratoire et en nullité à la Cour supérieure du Québec. Cette requête visait à contester la validité du règlement daté du 23 mars 2015 par lequel le ministre Barrette modifiait unilatéralement les conditions de travail des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Cette décision de contester est, en soi, une grande première car aucune association représentant des gestionnaires, n'avait posé un tel geste auparavant.

Non seulement la décision rendue hier par l'honorable Suzanne Ouellet, juge de la Cour supérieure du Québec, vient confirmer l'illégalité de la démarche ministérielle qui a modifié unilatéralement les conditions de travail des gestionnaires, elle vient également reconnaître le caractère obligatoire d'une véritable consultation par le ministère auprès des associations de gestionnaires.

En terminant, je tiens à réitérer notre fierté, comme Association, de nous être tenus debout et d'avoir ainsi exercé notre devoir de veiller à la défense des droits de nos membres en agissant pour que leurs conditions de travail soient respectées.

Merci!

Chantal Marchand  
Présidente-directrice générale